



Fédération Française de  
Billard

Fondée en 1903

LIGUE DE NORMANDIE



## RÈGLEMENT CHAMPIONNAT PIERRE LESCAUT

### Règles générales

**Art. 1** Le championnat Pierre Lescaut est un championnat par équipe et il est approuvé par la ligue de Normandie de billard, son règlement ne peut être modifié qu'au cours d'une Assemblée Générale.

**Art. 2** Une commission formée de 3 responsables, un dans chaque district, sous la présidence d'un membre du comité directeur de la ligue assure la mise en place du calendrier, l'organisation des épreuves et l'arbitrage des litiges.

**Art.3** Ce championnat est ouvert à tous les joueurs licenciés, appartenant à un club affilié à la Fédération Française de Billard. Tout joueur classé en N1 en libre, N1 ou N2 au cadre, N1 au 3 bandes, ainsi que N1 à la bande ne peut pas s'engager dans une équipe évoluant en 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> division et 7<sup>ème</sup> division.

**Les joueurs de 3 bandes en N2 (3,10 m)** et qui sont classé en régional ou en N3 dans les autres modes de jeux auront leur moyenne aux 3 bandes recalculée sur 2.80m  
La classification N2 correspond à une moyenne allant de 0,450 à 0,600 sur 3,10 m ce qui donne sur 2,80 m une fourchette allant :

- de : 0,450 / 0,86 = **0,523**
- à : 0,600 / 0,86 = **0,697**

**Art. 4** Le championnat se déroule sur billard de 2,80 m petit coin, par rencontre aller et retour ou par rencontre aller uniquement si le nombre d'équipe est trop important.

### **Art. 5 Règles sportives**

Chaque équipe est composée de 3 joueurs. Chacun d'eux effectue un match contre chacun des 3 joueurs de l'équipe adverse, et ceci dans une discipline différente à chaque fois.  
Chaque joueur joue ainsi un match à la libre, un match à la bande et un match en 3 bandes.

**Règlement championnat Pierre LESCAUT**

Édition du ?/9/2017

## Art-6 Evaluation des indices des équipes

### Principe général :

Pour chaque joueur on calcule un "**indice discipline**" pour chaque mode de jeu à partir des moyennes générales qu'il a obtenu.

On définit ensuite un "**indice joueur**" en additionnant les 3 "indices discipline" obtenus.

Puis ensuite un "**indice équipe**" qui est la somme des 3 "indices joueur" les plus élevés.

### Définition de l'indice 100

L'indice 100 correspond à la moyenne supérieure de la catégorie la plus élevée (sauf pour la libre) autorisée à participer. Pour le championnat Pierre Lescaut les N3 pour la libre et la bande et les N2 aux 3 bandes (avec moyenne recalculé sur 2.80)

Libre		Bande		3 bandes	
Moyenne	Indice	Moyenne	Indice	Moyenne	Indice
<b>6,000</b>	100	<b>2,580</b>	100	<b>0,697</b>	100

Un indice de 100 est affecté à un joueur qui a obtenu une moyenne générale égale au seuil haut de la catégorie la plus élevée (sur 2,80 m).

Les indices sont calculés au prorata de cette valeur.

### Exemple :

A la libre un indice de valeur 100 correspond à une moyenne générale de 6 (2,58 pour la bande et 0,697 pour le 3 bandes)

L'indice discipline est proportionnel à la moyenne réalisée par rapport à l'indice 100 (moyenne maxi).

En conséquence un joueur ayant une moyenne générale de 4,25 aura un indice de :  $100 * 4,25 / 6 = 71$

A noter qu'un joueur qui dépasserait la moyenne la plus élevée aurait un indice supérieur à 100 (ce qui ne pose pas de problème, exemple N3 à la libre).

Dans le tableau ci-dessous les fourchettes des différentes catégories autorisées à participer au championnat du Pierre LESCAUT.

En gras les moyennes équivalentes à un indice de valeur 100.

	Libre		Bande		3 Bandes	
	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini
<b>N2</b>					<b>0,697</b>	0.523
<b>N3</b>	12,500	6,000	<b>2,580</b>	1,750	0,523	0,360
<b>R1</b>	<b>6,000</b>	4,000	1,750	1,000	0,360	0,250
<b>R2</b>	4,000	2,300	1,000	0,000	0,250	0,000
<b>R3</b>	2,300	1,200				
<b>R4</b>	1,200	0,000				

**Art 7 : Constitution des équipes**

- 1) Si le joueur est connu dans les bases du championnat du Pierre LESCAUT, nous reprenons les derniers indices connus
- 2) Si le joueur n'est pas connu dans les bases du championnat du Pierre LESCAUT, mais connu dans le classement FFB, nous prenons les formules suivantes :  
 A la libre →  $100 * \text{moyenne du joueur} / 6 = \text{indice du joueur}$   
 A la bande →  $100 * \text{moyenne du joueur} / 2.58 = \text{indice du joueur}$   
 Aux 3 bandes →  $100 * \text{moyenne du joueur} / 0.697 = \text{indice du joueur}$
- 3) Si le joueur n'est pas connu dans les bases du championnat du Pierre LESCAUT et ni dans le classement FFB, il est demandé à son président de fixer son niveau pour chaque mode de jeu concerné et dans ce cas là, on lui applique l'indice moyen de la catégorie correspondante. Voir tableau ci-dessous

**Indices moyens des catégories**

	Libre		Bande		3 bandes	
	Moyenne	Indice	Moyenne	Indice	Moyenne	Indice
<b>N2</b>					0,610	<b>87</b>
<b>N3</b>	9,250	<b>154</b>	2,165	<b>84</b>	0,442	<b>63</b>
<b>R1</b>	5,000	<b>83</b>	1,375	<b>53</b>	0,305	<b>43</b>
<b>R2</b>	3,150	<b>52</b>	0,500	<b>19</b>	0,125	<b>18</b>
<b>R3</b>	1,750	<b>29</b>				
<b>R4</b>	0,600	<b>6</b>				

Les noms des joueurs et des remplaçants devront être communiqués en début de saison.

**Art 8 : Constitution et classement des équipes par division :**

Les équipes sont classées par division en fonction de l'indice équipe (voir Art-6 Evaluation des indices des équipes) selon le tableau :

division	Indice mini.	Indice maxi.	Différence
<b>1ère</b>	***		
<b>2ème</b>	<b>450</b>	***	
<b>3ème</b>	<b>370</b>	<b>449</b>	<b>79</b>
<b>4ème</b>	<b>340</b>	<b>369</b>	<b>29</b>
<b>5ème</b>	<b>280</b>	<b>339</b>	<b>59</b>
<b>6ème</b>	<b>230</b>	<b>279</b>	<b>49</b>
<b>7ème</b>	***	<b>229</b>	

Peuvent s'engager dans une division ; suivant l'ordre du classement de la saison précédente et sous réserve que l'indice d'équipe soit inférieur au plafond divisionnaire :

- les équipes non reléguées ayant évolué dans cette division ;
- l'équipe qui monte de la division immédiatement inférieure ;

Commentaire [FP1]: ajouté

Commentaire [FP2]: Modifier incohérence dans les indices mini et max et ajouter colonne différence entre le max et le min. Cela peut un curseur pour équilibrer le nb d'équipe dans chaque division.

– l'équipe qui descend de la division immédiatement supérieure.

En fin de saison, la totalité de ces points, défini par l'article 17, donne le classement des équipes. En cas d'égalité la totalité des points de match, et ensuite l'indice de l'équipe tel que défini dans l'article 6, servent à départager les équipes de classement identique.

Pour permettre un nombre d'équipe suffisant, égal et homogène dans chaque division:

le dernier de chaque division concernée pourra ne pas descendre.

de modifier des indices mini et maxi de chaque division concernée .

Commentaire [FP3]: précision

Commentaire [FP4]: Proposition d'un curseur

#### **Art. 9: Cas d'un nouveau joueur en cours de saison :**

Toutes demandes de nouveau joueur devra être faite auprès du responsable du championnat ou de ces 2 adjoints au moins 15 jours avant son premier match ; afin de vérifier que le joueur est bien licencié et qu'il ne modifie pas trop le niveau de l'équipe.

En cas de nouveau joueur licencié après le figeage des équipes, la feuille de match devra être mise à jour.

**Art. 10:** Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il lui est possible dans chacune des catégories suivantes :

Catégories	Distances de jeu			Joueurs concernés	Jour de rencontre
	Libre	1 bande	3 bandes		
1ère Division	130	80	23	Tous licenciés	Le mardi suivant calendrier.
2ème Division	100	65	18		
3ème Division	80	55	16		
4ème Division	70	45	14		
5ème Division	60	35	12		
6ème Division	50	30	10		
7ème Division	40	25	8		

\* A cet effet un fichier avec la liste des capitaines et des correspondants de clubs ou de responsables du championnat Pierre Lescaut avec le numéro de téléphone et d'adresse mail sera mis à jour tous les ans.

**Art. 11:** Le déroulement des rencontres se déroule selon les règles du Championnat Fédéral, dans l'ordre indiqué sur la feuille de match et dans les distances de la catégorie concernée, quel que soit le classement individuel des joueurs dans chacune des disciplines.

Il est attribué 2 points au joueur gagnant, 1 point en cas de match nul, 0 point au perdant.

**Art. 12:** Pour toutes les catégories et pour les 3 modes de jeu, les limites de reprises sont fixées à 40.

**Art. 13:** A chaque rencontre, il appartient au club de sélectionner les joueurs participants. Ceux-ci peuvent être différents en tout ou partie par rapport aux rencontres précédentes. L'équipe qui reçoit inscrit ses joueurs en premier sur la feuille de match, l'équipe visiteuse s'inscrit ensuite.

Dans chaque équipe, chaque joueur doit être licencié au club qui a engagé l'équipe. Chaque club peut incorporer dans chacune de ses équipes un joueur extérieur (régulièrement licencié auprès de la LNB) sous réserve que son club d'origine ne présente pas d'équipe dans la division concernée.

**Art. 14 :** Dès qu'un joueur a participé à une rencontre dans une catégorie, il ne peut pas jouer dans une autre équipe de catégorie différente ou identique.

**Art. 15:** Une équipe est déclarée forfait, si elle ne présente qu'un seul joueur. Elle peut participer à la rencontre en présentant 2 joueurs. Les matchs du joueur manquant étant déclarés gagnants par l'équipe adverse.

Une équipe ne peut être déclarée forfait que 2 fois au cours d'une saison. Dès le 3ème forfait, elle est retirée du calendrier de la saison en cours et les rencontres jouées précédemment sont annulées.





En cas de report de match, et après négociation, l'équipe qui sera dans l'impossibilité de proposer une date, dans un délai de 2 semaines pour jouer le match, sera déclarée forfait.

Commentaire [FP5]:

**Art. 16:** En cas de forfait d'une équipe, celle qui devait lui être opposée envoie la feuille déclarant le forfait à l'organisateur de l'épreuve.

### Classement.

**Art. 17:** Il est attribué, par l'organisateur de l'épreuve, en prenant en compte la globalité des résultats de chaque rencontre :

-  3 points à l'équipe gagnante ;
-  2 points à l'équipe réalisant un résultat nul ;
-  1 point à l'équipe perdante ;
-  0 point à l'équipe perdante par forfait.

### **Art. 18: Acensions et descentes:**

En fin de saison, la totalité de ces points donne le classement des équipes. En cas d'égalité la totalité des points de match, et ensuite l'indice de l'équipe tel que défini dans l'article 6, servent à départager les équipes de classement identique.

Pour permettre un nombre d'équipe suffisant et égal dans chaque division, le dernier de chaque division concernée pourra ne pas descendre.

Commentaire [FP6]: déplacé dans l'article 8

### Dispositions particulières :

**Art. 19:** *Compte tenu du caractère nouveau de cette épreuve, la commission définie à l'Art.2 peut être amenée à proposer à la ligue des modifications du présent règlement afin de faire évoluer cette discipline.*

**Art. 20:** *Le présent règlement adopté au cours de la première réunion de ligue, à Cormelles le royale, le 8 septembre 2012, annule et remplace les parutions antérieures.*

### **Art.21**

*En cas de réclamation, celle-ci devra être envoyée au responsable du championnat dans un délai de 48h.*

Commentaire [FP7]: Nouvel article

*Modifié à l'AG du 7 septembre 2013 pour ajouter une 6ème Division.*

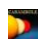
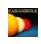


*Modifié à l'AG du 5 Septembre 2014 pour :*

- *L'autorisation de jouer pour les joueur de 3 bandes en N2 et qui sont en régionale ou en nationale 3 pour les autres modes de jeux*
- *L'intégration des indices par équipe afin de mettre les nouvelles équipes dans la bonne division*
- *Le cas des nouveaux joueurs en cours de saison*
- *Art 9 : mettre le mot « licencié » à la place du mot « adhérent » au club qui a engagé l'équipe. Chaque club peut incorporer dans chacune de ses équipes un joueur extérieur.*
- *Mettre l'horaire à la convenance des capitaines ou 14 h 30.*

*Modifié à l'AG du 5septembre 2015 pour :*



- *ajout du petit coin dans l'article 4*
- *la création de la division 7 voir les articles 3 et 8*
- *le classement des équipes dans les divisions en fonction des indices des équipes, création de l'article 8*
- *le changement des distances par division, article 9, vu la création de la D7*
- *l'ajout d'un nota dans l'article 18 : Ascensions et descentes*

*Modifié à l'AG du 3septembre 2016 pour :*

-  *suppression de "Si l'équipe ayant monté ne fait pas l'indice minimum pendant la saison, elle redescend la saison suivante"*
-  *suppression des articles de 2 poules dans la même division*
-  *suppression de "acensions et descentes lorsqu'il y a 2 poules dans la même division".*
-  *Modifications de l'article 18:*

1. *en ajoutant un troisième critère en cas d'égalité qui sera l'indice de l'équipe*
2. *le dernier pourra ne pas descendre pour équilibrer le nombre d'équipe dans les divisions*

Modifié à l'AG 09 2017

-  Article 8: incohérence dans les indices et ajouté différence entre indice max et min
-  article 15: équipe déclarée forfait en cas de demande de report de match